



CHILLY-MAZARIN

REÇU EN PREFECTURE

le 26/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_RU-091-219101615-20231219-23172-RU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY

**DECISION N° 23-172 – JEUNESSE/WP**

**OBJET : ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE 9 PLACES POUR L'ESPACE JEUNES - LOCATION ET FINANCEMENT GRATUIT PAR REGIE PUBLICITAIRE.**

**La Maire de Chilly-Mazarin,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

**VU** l'article R.2122-8 du Code de la commande publique qui indique qu'un acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 €,

**VU** la délibération n° D202705-6 du Conseil municipal du 27 mai 2020 donnant à la Maire délégation pour les matières visées en l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, complétée par la délibération du Conseil municipal n° D230210-2 du 2 octobre 2023,

**CONSIDERANT** la proposition de contrat de location d'un véhicule utilitaire 9 places avec la société VISIOCOM pour un coût de 624 € TTC par mois soit 22 464 € TTC sur 3 ans renouvelables et totalement financée par la proposition de contrat de régie publicitaire,

**CONSIDERANT** que l'Espace Jeunes est amené à organiser des sorties en petit groupe dans le cadre de ses activités éducatives péri et extrascolaires et que pour ce faire l'établissement a besoin d'un véhicule pour assurer ses déplacements,

**CONSIDERANT** que l'acquisition d'un véhicule par l'Espace Jeunes, financé par une régie publicitaire, permettrait d'économiser jusqu'à 7 000 € de location de véhicule par an,

**CONSIDERANT** la nécessité de passer un contrat pour formaliser les termes de la location et de son financement par une régie publicitaire,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 : DE SIGNER** avec la société LOCA JEN située à MERIGNAC (33700) au 16 rue François Arago, un contrat de location, à titre gracieux, d'un véhicule utilitaire 9 places pour une durée de 3 ans renouvelables.

**ARTICLE 2 : DE SIGNER** avec la société EIRL JEAN CAROZZI - VISIOCOM située à ANTONY (92160) au 31, avenue Raymond Aron, un contrat de régie publicitaire permettant de financer la totalité de la prestation de la location qui s'élève à 624 € TTC par mois, soit 22 464 € TTC sur 3 ans renouvelables.

**ARTICLE 3 : DIT** que les entreprises, commerces et fournisseurs de la Ville seront sollicités pour être annonceurs sur le véhicule pour une durée de trois ans renouvelables.



CHILLY-MAZARIN

REÇU EN PREFECTURE

le 26/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_RU-091-219101615-20231219-23172-RU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY

**ARTICLE 4 :** DIT que les crédits nécessaires sont prévus aux budgets communaux des exercices concernés.

Chilly-Mazarin, le 19 décembre 2023

La Maire de Chilly-Mazarin,  
Rafika REZGUI

